

*Le genre et les travaux anglo-saxons sur la citoyenneté*

Bérengère MARQUES-PEREIRA

Les théories sur « citoyenneté et genre » mettent en lumière que l'inclusion politique des femmes ne relève pas seulement d'une question numérique.<sup>1</sup> Elle met en cause le statut accordé à l'altérité à travers la dichotomie entre le privé et le public. Cette mise en cause a été de pair avec la politisation du privé portée par la seconde vague du féminisme (par le biais du corporel, à travers des problèmes tels que la violence sexuelle, la maternité, l'avortement, la contraception, ou portant sur le domestique à travers des enjeux sociaux tels que les modes de garde des enfants).

Jusqu'à la fin des années quatre-vingt, sociologues et politologues n'envisageaient pas la citoyenneté dans le cadre de la problématique des rapports de genre, pas plus que les études politologiques sur les femmes ne faisaient de la citoyenneté un thème de recherche, même si certaines d'entre elles ont produit des contributions convaincantes dans les domaines de la théorie politique et de la sociologie politique.<sup>2</sup> La problématique « genre et citoyenneté » est l'objet de deux débats distincts. Le premier porte sur la reconnaissance politique de la diversité des groupes, tandis que le second est centré sur la reconnaissance de la dualité du genre humain. Le premier débat est porté par les travaux anglo-saxons, tandis que le second est essentiellement français. Nous traiterons ici du premier, le second ayant fait l'objet d'un article précédent.<sup>3</sup> L'un et l'autre mettent en cause la neutralité de la citoyenneté et cherchent à dépasser les tensions entre, d'une part, égalité et différence, et, d'autre part, universalisme et particularisme.

Deux initiatives marquantes doivent être relevées durant la décennie quatre-vingt. Jean Elshtain et Carole Pateman questionnent, dans la théorie politique, le caractère neutre de la citoyenneté et son corollaire, la séparation entre le privé et le public qui définit le politique, en soutenant l'idée d'une citoyenneté différenciée, centrée sur les femmes, la première à partir d'une thèse maternaliste, la seconde à partir d'une thèse paternaliste. Durant les années quatre-vingt dix, deux nouvelles thèses sont développées. La thèse du pluralisme politique s'axe sur une reconnaissance de la diversité des groupes sociaux, tandis que la thèse paritaire ferme cette voie en reconnaître la dualité du genre humain. La thèse du pluralisme politique fait l'objet d'un débat

---

<sup>1</sup> Pour une présentation de cette problématique dans le registre de la théorie politique, voir, Voet, Rian, *Feminism and Citizenship*, Londres, Sage, 1998, et dans le registre d'une sociologie des politiques publiques, voir Lister Ruth, *Citizenship, Feminist Perspectives*, Londres, Macmillan, 1997.

<sup>2</sup> Voir pour un état de l'art, Bourque, Susan, Grossholtz, Jean, « Politics an Unnatural Practice : Political Science Looks at Female Participation », *Politics and Society*, n°4, 1974, pp.225-266 ; Githens, Marianne, « The Elusive Paradigm : Gender, Politics and Political Behaviour : The State of Art » in Finifter, A., (ed), *Political Science : The State of Art*, American Political Science Association, 1983, pp.471-499 ; Jones, Kathleen, « Citizenship in a Woman-friendly Polity », *Signs*, vol.15, n°4, 1990, pp.781-812 ; Randall, Vicky, « Feminism and Political Analysis », *Political Studies*, vol.XXXIV, 1991, pp.513-532.

<sup>3</sup> Marques-Pereira, B., « Quotas-parité: enjeux et argumentations », *Recherches Féministes* (Université Laval), vol.12, 1, 1999, pp.103-121.

essentiellement anglo-saxon, dont Anne Phillips et Iris Young sont les représentantes les plus connues.

L'actualité du débat sur « citoyenneté et genre » est également redevable des études menées par des politologues et des sociologues sur l'Etat social et les politiques sociales. Au delà de leurs divergences d'approche, ces recherches ont pour objet commun de dépasser les tensions entre égalité et différence. L'enjeu est de penser les liens entre citoyenneté politique et citoyenneté sociale ou, plus concrètement, de rendre compte de la capacité des femmes à devenir des sujets politiques en prenant les droits sociaux et les politiques sociales comme terrain de lutte et de négociations. Leur capacité à peser sur l'espace public et politique en font ainsi des actrices de l'Etat social et non simplement des clientes. Nous n'aborderons pas cette perspective, dans la mesure où elle nous conduirait à élargir considérablement l'objet de cette communication, bien au-delà des liens entre citoyenneté et représentation..

### **Les apports et écueils des thèses maternalistes et paternalistes<sup>4</sup>**

Jean Elshtain développe une thèse maternaliste qui valorise l'idée de l'éthique de la sollicitude (*ethics of care*).<sup>5</sup> Cette éthique permettrait de vider la vision participative et républicaine de la citoyenneté de ses aspects machistes pour la nourrir des valeurs dites maternelles, telles que la préservation et la protection de la vie humaine et de l'environnement, la compassion et la non-violence. Cette logique de la sollicitude, supposée féminine, s'opposerait à une logique des droits, prétendue masculine : la première valorise le sens des responsabilités qui émergerait à travers les relations privées et les situations concrètes axées sur les besoins des proches, par contraste avec la seconde qui met l'accent sur la revendication de droits dans le cadre des règles procédurales et dans le cadre abstrait du Droit. Cette conception binaire s'inspire largement des travaux de Carol Gilligan.<sup>6</sup> La thèse maternaliste s'est également traduite dans l'idée selon laquelle les femmes en tant que mères possèdent une capacité de résistance aux politiques dictatoriales et autoritaires, dont l'illustre exemple des Mères de la Place de Mai en Argentine est le symbole.<sup>7</sup> La volonté d'élargir la citoyenneté aux expériences de vie quotidienne des femmes débouche sur une affirmation de la positivité d'un féminin centré sur la famille, affirmation qui nie l'égalité des sexes.

Cette perspective est avant tout essentialiste, dans la mesure où elle appréhende les femmes de manière a-historique. Cette optique est également présente dans l'approche communautarienne. Elle réactive aussi la pensée de Rousseau pour qui la République se partage entre la fabrique privée des mœurs et la fabrique publique des lois. Une des critiques les plus systématiques de la thèse maternaliste est celle de Mary Dietz,<sup>8</sup> qui rappelle à quel point la politique ne relève pas des présupposés qui régissent la relation mère/enfant. Alors que cette relation fonctionne dans les registres de l'autorité, de l'intimité et de l'exclusion, la relation entre citoyens fait appel à l'égalité, à la distance et à l'inclusion. Dans cette optique, il est clair qu'il n'y a aucune raison que les femmes fassent une autre politique que les hommes.

---

<sup>4</sup> Nous reprenons ici la classification effectuée par Birte Siim.

<sup>5</sup> Elshtain, Jean, *Public Man, Private Woman*, Princeton, Princeton University Press, 1981.

<sup>6</sup> Gilligan, Carol, *In a Different Voice : Psychological theory and Women's Development*, Cambridge, Harvard University Press, 1982.

<sup>7</sup> Ruddick, Sarah, *Maternal Thinking. Towards a Politics of Peace*, New York, Balantine Books, 1989.

<sup>8</sup> Dietz, Mary, « Citizenship with a Feminist Face : The Problem with the Maternal Thinking » in Landes, J., *Feminism, the Public and the Private*, Oxford, Oxford University Press, 1998, pp.45-64.

Plus largement, le principe d'une représentation des femmes en tant que telles réduit l'exercice de la citoyenneté à l'expression d'une seule identité, obscurcit la diversité constitutive des rapports de genre et risque de consolider la marginalisation politique des femmes.

Carole Pateman, de son côté, met l'accent, non sur la relation mère/enfant, mais sur la relation hommes/femmes et, développe la thèse selon laquelle la citoyenneté patriarcale est fondée sur une universalité abstraite qui pose en fait le masculin en norme de référence.<sup>9</sup> Elle montre que derrière le contrat social se profile un contrat sexué. Carole Pateman met en lumière ce qu'elle nomme le dilemme de Wollstonecraft : la revendication par les femmes de l'égalité de droits dans les sociétés androcentriques s'est faite à la fois au nom de leur commune humanité avec les hommes (avec ce que cela comporte comme assimilation à la norme masculine) et au nom de la reconnaissance de leurs responsabilités de femmes (avec ce que cela comporte comme condamnation à une citoyenneté de seconde classe). Soit elles sont intégrées à la citoyenneté en tant qu'individus et leur égalité les assimile aux hommes en niant et déniaient leurs expériences et leurs vies de femmes ; soit elles sont incluses à la citoyenneté en tant que femmes, la différence sexuelle entérinant la séparation entre le privé (le domaine domestique) et le public (le domaine politique). La solution pour Carole Pateman réside dans une citoyenneté différenciée selon le genre qui donnerait une signification politique à la maternité. En affirmant la valeur politique de la maternité, Carole Pateman entend déconstruire une conception libérale de la citoyenneté fondée sur la séparation entre le privé et le public, séparation qui recoupe la division sexuelle du travail : « *la séparation du privé et du public signifie la séparation du monde de la soumission naturelle, c'est-à-dire des femmes, et du monde des relations conventionnelles et des individus, c'est-à-dire des hommes. Le monde privé féminin se caractérisant par la nature, la particularité, la différenciation, l'inégalité, l'émotion, l'amour et les liens du sang, est ainsi séparé de la sphère publique, universelle – et masculine – caractérisée par les conventions, l'égalité civique ainsi que par la liberté, la raison, le consentement et le contrat* ». <sup>10</sup>

Carole Pateman, loin de déconstruire le caractère social des relations entre hommes et femmes, les enferme dans un essentialisme qui en fait deux catégories homogènes. L'écueil réside ainsi dans une citoyenneté à géométrie variable située dans un espace à mi-chemin entre le public et le privé.

Il existe donc une ambiguïté majeure quant au fondement de la citoyenneté des femmes. Celle-ci oscille entre l'autonomie de l'individu-citoyen abstrait et l'hétéronomie de la personne concrète. Identité prescrite et individuation sont des modes d'intégration à la sphère publique à la fois contradictoires et complémentaires. En effet, l'exclusion politique des femmes à partir d'une assignation sociale spécifique à la sphère privée autorise la revendication de leur intégration à la sphère publique en tant que femmes, mais cette catégorisation conditionne une intégration hétéronome qui fait obstacle au processus d'individuation; en même temps, cette exclusion politique, qui se joue dans le cadre d'une démocratie représentative, autorise la revendication de leur intégration en tant qu'individus, mais cette dynamique conditionne une intégration autonome qui alimente la logique d'assimilation à la norme masculine.

---

<sup>9</sup> Pateman, Carole, *The Sexual Contract*, Stanford, Stanford University Press, 1988.

<sup>10</sup> *Ibidem*, pp.7-8.

## Apports et écueils des thèses pluralistes

### *L'enjeu d'une citoyenneté différenciée et pluraliste*

Iris Young développe, au début de la décennie quatre-vingt dix, la thèse d'une citoyenneté différenciée postulant qu'une représentation, dans les processus politiques, des perspectives des différents groupes sociaux opprimés suppose le droit de proposer des politiques fondées sur leurs intérêts propres et même un droit de veto lorsque des politiques générales risquent de les affecter.<sup>11</sup> Pour Anne Phillips<sup>12</sup> une telle conception présente un écueil qui consiste à réifier les différentes identités, chaque individu étant porteur d'identités multiples, toujours mouvantes et parfois contradictoires. Signalons que Chantal Mouffe<sup>13</sup> rejette également une telle position, car, pour elle, la reconnaissance des différences n'est pas, avant tout, le résultat de la démocratie représentative. En effet, s'il est vrai que les identités se construisent à travers les processus politiques, que sans eux les intérêts des groupes ne pourraient exister, et donc être représentés, a priori, il est également vrai que la politique est, d'abord, affaire de rapports de force, ce qui implique l'exclusion de certaines différences et de certaines identités à l'avantage d'autres. En outre, pour Chantal Mouffe, la citoyenneté serait vidée de son sens, si une grammaire commune n'était pas sauvegardée, aveugle aux différences, et notamment au genre.

Cette grammaire commune de la citoyenneté se fonde sur les valeurs d'égalité et de liberté, alors que pour Iris Young la thèse d'une citoyenneté différenciée s'inscrit dans une perspective critique de l'universalisme.<sup>14</sup> Pour Iris Young en effet l'adhésion à l'idéal d'un traitement égal pour tous les groupes constitue un faux universalisme qui ne fait qu'exclure ceux qui ne sont pas conformes aux normes dominantes et qui ne fait que perpétuer les discriminations de fait. Contrairement à Iris Young, Anne Phillips pense que l'universalisme libéral peut très bien s'accomoder des différences mais que le détachement de l'individu par rapport à ses particularités propres (religion, sexe, etc.) demeure nécessaire au sein de la sphère politique. Cependant, l'une et l'autre rejettent les argumentations anti-quotas généralement fondées sur l'idée selon laquelle l'égalité entre hommes et femmes devant la loi étant reconnue, une loi établissant des quotas en faveur des femmes violerait l'égalité formelle. Pour elles, une telle défense de l'égalité formelle ne vient en fait que conforter une inégalité réelle.

Iris Young tiendra compte de la critique qualifiant la « politique de la différence » d'essentialisme, en considérant le genre comme une « série » au sens sartrien du terme. La notion de série est développée par Sartre dans la Critique de la Raison Dialectique pour décrire les groupes ou les collectifs qui ne partagent rien a priori, mais se trouvent rassemblés par une situation qui les constituent comme groupe. Iris Young reprend cette notion pour montrer que les femmes peuvent être envisagées comme groupe sans que cela implique des identités ou des intérêts communs. Dans ce cadre, c'est le sexisme qui constitue les femmes

---

<sup>11</sup> Young, Iris, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

<sup>12</sup> Phillips, Anne, *Engendering Democracy*, Cambridge, Polity press, 1991 ; Phillips, Anne, *Democracy and Difference*, Cambridge, Polity Press, 1993.

<sup>13</sup> Mouffe, Chantal, « Feminism, Citizenship and Radical democratic politics » in Mouffe, Ch. (ed), *The Return of the Political*, Londres, Verso, 1993, pp.74-89.

<sup>14</sup> Young, Iris, « Polity and Group Difference : A Critique of the Ideal of Universal Citizenship », *Ethics*, vol.99, n)2, pp.250-274.

comme groupe.<sup>15</sup> A travers cette notion de série, Iris Young pense donc la situation des femmes à la fois dans ce qu'elles ont de commun et dans leur diversité.

En effet, toutes les femmes ne partagent pas les mêmes besoins et les mêmes intérêts; ceux-ci sont multiples, conflictuels, voire contradictoires. Leurs expériences de vie sont diversifiées selon leur âge, leur classe sociale, leur occupation, leur état civil, etc. Par exemple, les besoins et les intérêts des femmes en matière de garde d'enfants ou en matière de liberté reproductive peuvent être profondément divisés, à la fois d'un point de vue social, politique et philosophique. Certes, certaines expériences peuvent être communes. En effet, les femmes ont partagé l'incapacité civile et politique, partagent encore aujourd'hui la minorisation politique ainsi que la marginalisation sociale et professionnelle, subissent souvent le contrôle de leurs capacités reproductives. Sans doute, ces expériences sont-elles vécues différemment selon les différentes appartenances sociales, économiques, culturelles, religieuses, etc., sans doute essentiellement variables selon les pays et les moments historiques. Mais il s'agit de s'interroger sur le fait de savoir si ces expériences, à la fois communes et diverses, sur le plan notamment de la citoyenneté civile, politique et sociale, permettent ou non la construction, non pas d'intérêts communs, mais d'intérêts structurés par les rapports de genre. Telle est la position prise, en 1995, par Anne Phillips.<sup>16</sup>

L'enjeu n'est donc pas d'identifier un intérêt partagé des femmes, mais de montrer que les différences entre les intérêts des femmes et ceux des hommes rendent nécessaires une « politique de présence » : « la présence en nombre et en idées sont des constituants indissociables d'un projet de représentation politique des femmes ». On peut évaluer à cet égard le chemin conceptuel parcouru depuis 1981, lorsqu'une des premières politologues à avoir posé la question des intérêts communs des femmes, Virginia Sapiro<sup>17</sup>, inscrit leur représentation politique dans une perspective de représentation substantive. Si Anne Phillips considère avec Virginia Sapiro que les différences entre les intérêts des hommes et ceux des femmes résident dans leurs positions respectives matériellement différenciées, elle tient compte cependant de la diversité des femmes, se refusant à penser celles-ci comme un groupe unifié. Cette position réductrice avait déjà été contestée, en 1988, par Anna Jonasdóttir qui considérait cependant que les femmes peuvent faire l'objet d'une représentation politique dans la mesure où elles constituent un groupe historiquement désavantagé et dans la mesure où elles partagent au moins un intérêt, celui d'améliorer leur accès à l'espace public et politique.<sup>18</sup> Anne Phillips reprend cet argument à son compte.

### *Le danger de l'essentialisme*

Iris Young revient sur la notion de groupe social et du risque essentialiste dans son ouvrage *Inclusion and Democracy*.<sup>19</sup> A ses yeux, on ne peut réduire les groupes sociaux à des

---

<sup>15</sup> Young Iris, « Gender as Seriality : Thinking about Women as a Social Collective », *Signs*, vol.19, n°3,1994, pp.713-738.

<sup>16</sup> Phillips, Anne, *The Politics of Presence*, Oxford, Clarendon Press, 1995.

<sup>17</sup> Sapiro, Virginia, « When are Interests Interesting ? The Problem of Political Representation of Women », *American Political Science Review*, vol.75, n°3, pp.701-721.

<sup>18</sup> Jonasdóttir, Anna, « On the Concept of Interest, Women's interests and the Limitations of Interest Theory » in Jones, K., Jonasdóttir, A., (ed), *The Political Interests of Gender*, Londres, Sage, 1988, pp.33-65.

<sup>19</sup> Young, Iris, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

identités fixes, et ce, pour quatre raisons. La première réside dans la fluidité des groupes qui interdit de tracer une frontière fixe entre les « insiders » et les « outsiders ». La deuxième est le rejet implicite ou explicite de l'idée selon laquelle la position de groupe puisse déterminer de manière univoque l'identité individuelle. La troisième raison est qu'un ensemble d'intérêts, de valeurs et de besoins partagés n'existe pas, et a fortiori, un accord sur la manière de les promouvoir ou les défendre. Enfin, il faut prendre en compte les différences à l'intérieur des groupes.<sup>20</sup> Telles sont les raisons pour lesquelles Iris Young préfère raisonner en termes de groupes sociaux plutôt qu'en termes d'identités. Elle souligne que les groupes ne définissent pas l'identité des individus ; ils ne font que situer les individus dans la société. Ce sont moins les traits et caractéristiques partagés par les membres d'un groupe qui constituent celui-ci que les relations structurelles qu'il entretient avec les autres groupes et membres de la société. En ce sens, pour Iris Young, la représentation de groupes ne constitue pas une dérive essentialiste.

On pourrait dès lors soutenir que la représentation de groupes comme telle ne fait pas problème dans la mesure où l'accent est mis moins sur l'opposition entre individus et groupes que sur l'opposition entre l'individu abstrait et l'individu concret.

Par ailleurs, Iris Young distingue plusieurs modes de représentation : selon les intérêts, les opinions et les perspectives sociales. Les partis politiques et les groupes de pression sont les médiateurs les plus habituels des intérêts et des opinions.<sup>21</sup> Les perspectives d'un groupe social se réfèrent plus à l'expression de la diversité des expériences historiques et de vie, c'est-à-dire au positionnement social des individus, qu'à leur identité propre. A la différence des notions d'intérêt et d'opinion, ces perspectives ne possèdent pas un contenu défini : elles renvoient à un ensemble de questions, d'expériences, de raisonnements. Partager les mêmes perspectives peut être producteur d'affinités entre personnes appartenant à un même groupe social, peut être révélateur de sensibilités issues de situations vécues similaires, sans que cela implique une identité d'intérêts et d'opinions, ni même une identité d'interprétations concernant les enjeux économiques, sociaux, culturels et politiques. Représenter un intérêt ou une opinion implique de promouvoir certains résultats spécifiques à l'issue d'un processus de décision politique. En revanche, représenter une perspective signifie promouvoir la discussion de certains points de vue, ce qui suppose des questionnements et des bilans concernant certaines expériences de vie, et ce qui peut contribuer à l'inclusion de la diversité dans les processus de décision politique.

Selon Iris Young, une représentation spécifique des groupes est dès lors souhaitable pour les raisons suivantes : elle favorise la participation et la politisation des groupes et révèle la partialité des perspectives sociales exprimées au cours des processus de décision politique. En accordant une représentation spécifique aux différents groupes sociaux, la société permet à ceux-ci d'exprimer une variété de points de vues construits à partir de leurs expériences de vie, sans doute toujours partiales et partielles, mais devant être prises en compte pour la formation d'un intérêt général qui ne soit pas excluant et producteur de discriminations et d'inégalités.

---

<sup>20</sup> *Ibidem*, pp. 87-89.

<sup>21</sup> Cette conception est selon Danilo Zolo dépassée, tant les partis se sont progressivement transformés en organes de l'Etat. Voir Zolo, Danilo, *Democracy and Complexity : A Realist Approach*, Pennsylvania, The Pennsylvania State University press, 1992.

*Le lien entre représentantes et représentées : l'approfondissement du processus délibératif*

Iris Young considère que l'on ne peut appréhender les représentants dans leurs relations aux représentés à partir des approches descriptives et substantives de la représentation, car il est impossible à la fois de prendre en compte les caractères essentiels des représentés et la diversité des intérêts, des expériences et des opinions pour construire un intérêt général transcendant ceux-ci.<sup>22</sup> Elle conçoit par contre la représentation politique comme une relation différenciée entre représentants et représentés, relation portant la trace, différée dans le temps et dans l'espace, des actes et des discours d'une pluralité d'acteurs. A cet égard, elle prend acte de la séparation existant entre représentants et représentés. Lorsque les représentants parlent au nom des représentés, cette fonction ne peut être confondue avec l'idée que les premiers puissent parler comme les seconds le voudraient, les rendant présents malgré leur absence physique sur la scène politique. En outre, la relation différenciée entre représentants et représentés implique qu'une volonté originelle du peuple n'existe pas, car la différenciation interne des représentés ne permet pas aux représentants de les représenter comme s'ils étaient une essence dotée d'une unité. Enfin, la conception de Iris Young s'inscrit dans une perspective dynamique, puisque la représentation est vue comme un processus qui englobe représentants et représentés. Le processus parlementaire devient effectivement représentatif plutôt qu'élitiste lorsque le processus démocratique d'autorisation des représentants ne se réduit pas aux seules élections, mais devient délibératif, participatif et inclusif. Il s'agit là manifestement d'un dépassement de la conception polyarchique de la démocratie, fondée sur la compétition électorale entre une pluralité d'élites et le respect de règles procédurales.<sup>23</sup> Pour Iris Young, la reddition des comptes ne peut se limiter au seul moment de la réélection des représentants. La reddition des comptes devrait, à ses yeux, s'effectuer dans des organismes officiels et des associations volontaires de la société civile et dans l'espace public durant tout le processus de décision politique. Pour Iris Young, représentation et participation ne sont pas des alternatives, mais sont intrinsèquement liés dans une perspective normative de démocratie délibérative.<sup>24</sup> La politique délibérative ne prend pas corps exclusivement au sein des instances représentatives, mais se forge également à travers les associations volontaires de la société civile, en particulier les associations qui visent à influencer les paradigmes d'une société et les associations d'auto-organisation des groupes sociaux qui permettent une « politique d'identité » qui rende visibles les rapports sociaux dans lesquels ces groupes sont inscrits. Tel est le contenu de la citoyenneté en tant que pratique aux yeux de Iris Young.

Cette optique se réfère à un modèle de citoyenneté inspiré de Rousseau. Faute de pouvoir s'inscrire dans une perspective de démocratie directe, elle défend le projet d'une interaction étroite entre les structures d'autorité publiques et les mouvements sociaux ou de petites communautés autonomes, mettant l'accent sur une implication active du plus grand nombre possible d'acteurs extérieurs au dispositif parlementaire, gouvernemental ou partisan.

Anne Phillips propose, elle, une politique d'action affirmative qui repose sur deux piliers - la présence et les idées, dans la mesure où celles-ci sont intrinsèquement liées - dans le cadre d'une citoyenneté plurielle fondée sur le compromis et la négociation politiques entre

---

<sup>22</sup> Young, Iris, 2000, *op.cit.*, pp.121-153.

<sup>23</sup> Dahl, Robert, *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989.

<sup>24</sup> Young, Iris, *op.cit.*, pp.132-133.

les différents groupes. La « politique des idées » concerne jugement et le débat à propos de politiques publiques, tandis que la « politique de présence » implique que les personnes représentantes possèdent des caractéristiques ou traits similaires à ceux des représentés. L'une et l'autre prend en compte la diversité: dans le premier cas, la pluralité concerne les croyances, les opinions, les préférences, que le libéralisme classique considère comme séparables des expériences socialement situées; dans le second cas, la pluralité se rapporte aux expériences et aux identités vécues par différents groupes sociaux : dans cette perspective les revendications d'inclusion politique vont de pair avec les demandes d'intégration de membres des groupes eux-mêmes. La sous-représentation politique d'un groupe social signifie qu'il est placé en situation de mineur politique pour qui d'autres peuvent décider en lieu et place de manière paternaliste. A ce titre, la politique de présence possède toute son importance symbolique, car elle marque la rupture par rapport aux mécanismes d'infantilisation et d'infériorisation des groupes exclus. Ce qui est alors en jeu c'est ce que Charles Taylor nomme la « politique de reconnaissance »<sup>25</sup> : il s'agit de la reconnaissance publique de l'égalité de valeur des identités; les identités n'ont plus à être reléguées au sein de la sphère privée, mais doivent pouvoir s'exprimer dans la sphère publique et politique, car chaque groupe fait partie de la communauté politique. La question de savoir « qui » est présent devient alors le problème de « qu'est-ce » qui est représenté, problème allant bien au-delà de la seule représentation proportionnelle.

Anne Phillips considère qu'une « politique de présence » conçue comme lien entre une politique des idées et une politique des identités, doit faire une large place à la notion d'égalité politique, non au sens d'une simple participation équilibrée et effective aux processus politiques, mais en tant que pré-condition à toutes les autres formes d'égalité.<sup>26</sup> Cet argument constitue un renversement des priorités, l'égalité sociale ayant été considérée par les marxistes comme une condition préalable à une égalité politique effective. Il y a plus qu'une inversion des priorités car Anne Phillips met l'accent sur le pouvoir de l'action politique, puisque celui-ci ne se réduit pas au seul traitement des différences et des inégalités politiques subies par les groupes ayant été auparavant exclus, opprimés ou marginalisés, mais comprend aussi le traitement des différences et des inégalités économiques et sociales, ainsi que la volonté de changer le statu quo en matière de division sociale et sexuelle du travail. Cette forme de citoyenneté active est donc abordée sous l'angle des problèmes économiques et sociaux qui doivent être soulevés par l'intermédiaire de l'action politique entendue à la fois comme représentation dans la sphère politique *et* comme participation citoyenne dans la sphère publique. Cette action politique des groupes discriminés, résumée en anglais par le concept de « empowerment », est conçue comme un pré-requis plutôt que comme une conséquence de l'égalité sociale. Ceci suppose une vision active et républicaine de la citoyenneté centrée sur l'égalité politique en tant qu'élément du sens commun en démocratie. Ce faisant, Anne Phillips envisage la légitimité de la représentation de groupe, non comme une représentation corporatiste des groupes en tant que tel, mais comme une distribution équitable des positions de représentants entre les différents groupes sociaux. La politique de présence apparaît à la fois comme une politique de la diversité et de l'égalité.

---

<sup>25</sup> Taylor, Charles, « The Politics of recognition » in Gutmann, A., (ed), *Multiculturalism and the Politics of Recognition*, Princeton, Princeton University Press, 1992.

<sup>26</sup> Phillips, Anne, *Which Equalities Matter ?*, Cambridge Polity Press, 1999.



Dans une perspective assez semblable Melissa Williams développe trois arguments en faveur de la représentation de groupes : la voix, la confiance et la mémoire.<sup>27</sup> L'argument de la voix (voice argument) souligne la nécessité d'une présence effective des groupes marginalisés pour l'expression de leurs expériences et de leurs intérêts et pour la fabrication d'un intérêt général immanent à la diversité des perspectives sociales particulières. L'argument de la confiance (trust argument) repose sur le fait que des représentants issus des groupes marginalisés et auparavant exclus, sont plus à même de comprendre les besoins de ces groupes et l'incidence des règles établies sur leurs conditions de vie. L'argument de la mémoire (memory argument) définit un critère de sélection des groupes devant jouir d'une représentation spécifique. Enfin, signalons que Jane Mansbridge développe une synthèse des travaux de Melissa Williams et d'Anne Phillips, en mettant l'accent sur le fait qu'une politique de présence facilite la communication dans le contexte de méfiance qui caractérise la représentation substantive lorsque les représentants jouissent d'une grande autonomie par rapport aux représentés ; la représentation de groupes est alors un ingrédient majeur pour la construction de la légitimité et la fabrication du sentiment d'appartenance à la communauté politique, en particulier pour les groupes qui en furent auparavant exclus.<sup>28</sup>

La citoyenneté politique n'est dès lors pas appréhendée seulement comme la réalisation de l'égalité politique à travers l'effectivité du droit d'être élu, mais est conçue au-delà de cet objectif comme un principe et une activité politique reposant sur la « liberté positive ».<sup>29</sup>

Béregère Marques-Pereira  
Professeur à l'Université libre de Bruxelles  
Directrice du Centre de Sociologie Politique  
Institut de Sociologie  
44 avenue Jeanne CP124  
B-1050 Bruxelles  
Tel. : +32-2-650.40.65  
Fax : +32-2-646.23.78  
bmarques@ulb.ac.be

---

<sup>27</sup> Williams, Melissa, *Voice, Trust and Memory ; Marginalized Groups and the Failings of Liberal representation*, Princeton, Princeton University Press, 1998.

<sup>28</sup> Mansbridge, Jane, « What Does a Representative Do ? Descriptive Representation in Communicative Setting of Distrust, Uncrystallized Interests and Historically Denigrated Status », in Kymlicka, W., Norman, W. (eds), *Citizenship in Diverse Societies*, Oxford, Oxford University Press, 2000, pp.99-123.

<sup>29</sup> La notion de « liberté positive » a été définie par Isaiah Berlin par opposition à la « liberté négative ». Celle-ci est caractérisée comme « l'espace à l'intérieur duquel un homme peut agir sans que d'autres l'en empêchent ». Cette « liberté négative » renvoie à une absence d'obstacles concernant la possibilité de l'individu de choisir ses valeurs et ses finalités propres sans l'interférence d'autrui ou de l'Etat, mais en respectant la liberté des autres individus. En revanche, la « liberté positive » recouvre la possibilité d'un engagement collectif et participatif des citoyens dans les décisions concernant les affaires de la communauté politique. Voir Berlin, Isaiah, « Deux conceptions de la liberté » in *Eloge de la liberté*, Paris, Presses Pocket, 1969, p.171.